

211C1228
FR0004529147-FS0477

11 juillet 2011

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

TESSI
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 juillet 2011, la société anonyme Amiral Gestion¹ (9, avenue Percier, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 27 juin 2011, le seuil de 5% des droits de vote de la société TESSI et détenir, à cette date et à ce jour, pour le compte desdits fonds, 161 265 actions TESSI représentant autant de droits de vote, soit 5,49% du capital et 4,88% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions TESSI sur le marché.

¹ Contrôlée par M. François Badelon.

² Sur la base d'un capital composé de 2 938 960 actions représentant 3 306 749 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.